

Guide des équipements de protection tronçonneuse, débroussailleuse et taille-haie



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

1 | OBJECTIFS ET PRÉSENTATION DE LA MISSION WALLONNE DES SECTEURS VERTS

L'objectif principal de la Mission Wallonne des Secteurs verts est de renforcer la formation continue des salariés dans les secteurs verts. Elle organise tout au long de l'année, de nombreuses formations un peu partout en Wallonie (cf catalogue de formation sur secteursverts.be).

La Mission Wallonne des Secteurs verts coordonne également le service PreventAgri. Celui-ci a pour objectif de promouvoir la prévention, la santé et la sécurité dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, des parcs et jardins et des travaux techniques.

C'est dans le cadre de ces objectifs de « travailler avec plus de sécurité » que la Mission Wallonne a élaboré ce catalogue. En effet, lors des différentes activités de formation et d'analyses des risques, il a été constaté :

- ❶ Que les acteurs ne sont pas toujours conscients des risques ;
- ❷ Qu'ils ne savent pas où se procurer les équipements ;
- ❸ Qu'ils ne savent pas quel équipement est adapté à la tâche ;
- ❹ Qu'ils estiment que les équipements coûtent trop cher.

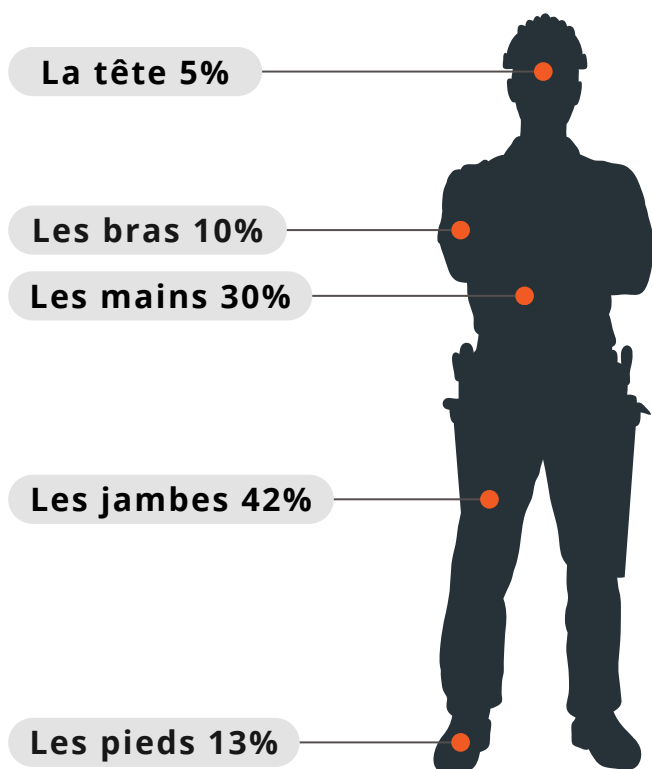
Ce guide tronçonneuse, débroussailleuse et taille-haie se veut pratique, abordable, démocratique.

Porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à la manipulation de ces machines permet la réalisation d'un travail de qualité tout en préservant sa santé...

2 | STATISTIQUES

Une enquête menée par le service PreventAgri durant l'année 2019 révèle que 26% des accidents sont liés à l'utilisation des outils à mains motorisés tels que les tronçonneuses, les tailles-haies, les débroussailleuses ; et que les projections sont responsables de 9 % des accidents.

Il apparaît également que plus de 40% des accidents graves avec la tronçonneuse se produisent au niveau des jambes et principalement à la jambe gauche. Le schéma ci-dessous (étude de la MSA) illustre également que les mains, les bras et les pieds subissent 53% des accidents et doivent donc également être protégés.



L'utilisateur de la tronçonneuse doit porter, comme renseigné par les constructeurs de machines, les Équipements de Protection Individuelle (EPI) munis du pictogramme ci-contre :



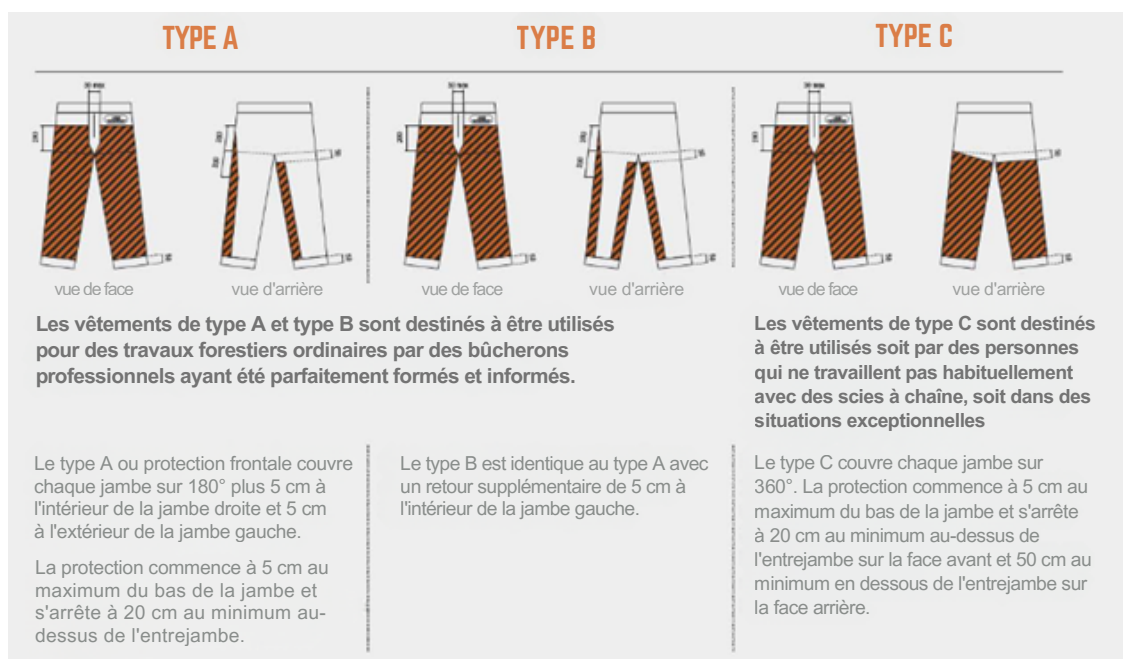
3 | EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OU EPI

Plusieurs éléments de protection sont nécessaires :

• La protection des jambes :

Pantalon, jambière ou salopette anti-coupures pour la tronçonneuse

→ La norme EN 381-5 spécifie les exigences de protection des jambes. Il existe **3 types de protection (A, B, C) : frontale, frontale plus intérieure et intégrale** (voir illustration ci-dessous).



→ La norme EN381 prescrit quant à elle 4 classes **selon la vitesse de la chaîne** avec laquelle les essais ont été effectués :

- Classe 0 : 16 m/s
- Classe 1 : 20 m/s
- Classe 2 : 24 m/s
- Classe 3 : 28 m/s

Il est important que le choix du pantalon se fasse en fonction de la puissance de la machine utilisée.

Pantalon de protection pour le taille-haie et la débroussailleuse

Ce type de pantalon assure une protection contre le risque de pincette ou de coupure ainsi que les impacts de débris projetés. Il est composé d'une doublure en mousse à haute densité au niveau des jambes (genoux et tibia).

Il n'existe pas de norme pour ce type de pantalon, mais généralement, il est référencé avec le pictogramme ci-contre :



→ La norme EN ISO 20471 identifie les **vêtements de haute visibilité**. Ils peuvent être répertoriés en Classe 1 ou Classe 2. Le pantalon est composé de deux bandes rétro réfléchissantes d'une largeur de 50mm.

La Classe 1 signifie que les vêtements à haute visibilité peuvent être utilisés dans des situations avec un faible risque de collision ou d'accident et ne conviennent pas pour le travail le long de la voie publique. Cependant, ils peuvent être utilisés pour une visibilité accrue au sein de l'entreprise et par des agents de sécurité routière qui travaillent surtout à la lumière du jour. La vitesse maximale du trafic est de 30 km/heure.

CLASSE 1



La Classe 2 signifie que les vêtements offrent une bonne visibilité pour les travaux publics, les travaux dans la pénombre et conviennent pour le travail le long de la voie publique (vitesse maximale du trafic de 50 km/heure).

CLASSE 2



• Les gants :

Le risque de coupures au niveau des mains est très élevé lors du travail avec une tronçonneuse, surtout pour la main gauche qui peut être en contact direct avec la chaîne.

Les gants proposés sont donc conçus pour allier travail en sécurité et confort lors de la manipulation de la machine.

Pour les droitiers, le gant gauche est muni de fibres anticoupures, le gant droit étant beaucoup moins exposé au risque (n'a pas de protection).

Lors de l'achat de vos gants, il est important de préciser si vous êtes gaucher ou droitier, les gants existent pour les 2 cas.

Le port de gants va également permettre de diminuer le risque lié aux vibrations transmises par la machine pouvant entraîner le syndrome des doigts blancs.

Pour la débroussailleuse et le taille haie, nous vous recommandons des gants de protection contre les matériaux légèrement coupants et offrant une bonne adhérence comme le modèle « Wonder Grip » ou le modèle "Keiler ».

- **L'ensemble visière de débroussaillage et taille haie avec protection auditive :**

La visière est attachée directement au serre-tête de la protection auditive. Si vous possédez déjà un casque anti-bruit pour le taille-haie, nous vous conseillons d'ajouter des lunettes de protection.

- **Le casque forestier intégral (protection crânienne, faciale et auditive) :**

La protection de la tête diminue les conséquences du risque de blessure par chute d'objets (branches, ...).

Un casque de protection a une durée de vie limitée, car il se dégrade au contact des UV. Grâce à l'indicateur UV présent sur le casque (pastille de couleur rouge qui vire au blanc/orange en fonction du temps d'exposition aux UV), il est facile de vérifier que la durée de vie du casque ne soit pas dépassée.

Si le casque subit un choc important, s'il tombe ou s'il est visiblement abîmé, il doit être remplacé, car il n'offre plus un niveau de protection optimal.

La protection faciale est indispensable pour limiter les projections de particules dans le visage et protéger les yeux. Les protections auditives aident à maintenir le "capital audition".

• Les protections auditives :

A partir de 85 dB(A), l'oreille s'endommage petit à petit et de façon définitive. Sans protection, deux minutes de fonctionnement du moteur d'une tronçonneuse (soit 110 à 120 dB(A)) suffisent à dépasser le seuil de tolérance au bruit du système auditif.

Selon la législation, une protection auditive doit être disponible pour les travailleurs à partir de 80 dB(A) et son port est obligatoire dès 85 dB(A). Les coquilles anti-bruit permettent une atténuation du bruit variable selon le modèle du casque (27 à 33dB(A) en classe 1, 30dB(A) en classe 2 et 33dB(A) en classe 3).

Le travail pourra ainsi s'effectuer pendant une journée normale en limitant les risques de perte des capacités auditives. L'atténuation du bruit réduit également la sensation de fatigue.

A titre d'information, voici quelques exemples d'intensité de bruit en fonction du matériel utilisé (ces données sont variables suivant le modèle et l'état d'entretien de la machine) :

EXEMPLES	INTENSITÉ (DB(A))	DURÉE MAXIMUM SANS PROTECTION (TEMPS DE TRAVAIL/JOUR)
Tondeuse autotractée ou autoportée	100	15 minutes
Taille haie	106	3 minutes 45 secondes
Débroussailleuse, tronçonneuse d'élagage	113	56 secondes
Broyeur à vide	116	28 secondes
Tronçonneuse	118	7 secondes

Ces intensités sonores sont notifiées sur les machines comme illustré sur la photo :



• Les manchettes :

Elles permettent de limiter les coupures au niveau des avant-bras grâce à la protection anticoupures intégrée.

Lors de l'utilisation de la tronçonneuse, les manchettes doivent faire partie de l'équipement de sécurité. Néanmoins, la vigilance est requise car son indice de protection est limité.

Pour la débroussailleuse, nous vous recommandons de vous couvrir les bras afin d'éviter les projections.

Pour le taille-haie, vous pouvez utiliser une manchette anti-coupures au bras qui tient la poignée tubulaire (sans gâchette) pour éviter tout pincement.

• Les chaussures de sécurité :

Lors du travail avec une tronçonneuse, le risque de coupure s'étend à tout le pied. C'est pourquoi il est important de porter des chaussures de sécurité adaptées et résistantes aux coupures de tronçonneuse.

Elles doivent être composées de cuir hautement résistant, d'un embout métallique, d'une semelle anti-perforation mais également de fibres anti-coupures (comme pour le pantalon, les gants et les manchettes).



Pour le travail avec la débroussailleuse et le taille haie, l'utilisation de chaussures de sécurité de type S3 suffit.

Tableau d'équipements de protection individuelle selon l'activité



Tronçonneuse

Débroussailleuse

Taille-haie

La tête



Casque, protections auditives, système de raccordement pour visière, visière.



Ensemble de débroussaillage



Lunettes de protection



Ensemble de débroussaillage



Lunettes de protection

Les bras



Manchettes anti-coupure



Manchettes anti-coupure

Les mains



Gants anti-coupure



Gants Wonder Grip et gants Keiler Fit



Gants Wonder Grip et gants Keiler Fit

Les jambes



Pantalon anti-coupure de classe 1 et type A



Pantalon de débroussaillage et de taille haie, normal et classe 2



Pantalon de débroussaillage et de taille haie, normal et classe 2

Les pieds



Chaussures anti-coupure